



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville d'East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 1er juin 2026 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville d'East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation de la superficie d'une enseigne murale supplémentaire représentant 100 % de la superficie de l'enseigne principale. Également, elle cherche à autoriser une enseigne collective d'une superficie de 37,16 m² ainsi qu'à permettre aux commerces situés sur les lots 6 699 129 et 6 699 133 d'installer leur enseigne sur l'enseigne collective.

La propriété visée est située dans la zone C-6 et comprend le lot numéro 6 699 128 du cadastre du Québec.

La propriété est située sur la rue Angus Sud, East Angus.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à East Angus, ce 15^e jour de mai 2026.

MARIE-PIER DUPUIS, CRHA
DIRECTRICE GÉNÉRALE